

I LIEUX DES COURS

Conservatoire à Rayonnement Départemental

Cour Bernadette et Jean Mars - Alençon
02 33 32 41 72
conservatoire@cu-alencon.fr

École primaire d'application Jules Ferry

60 rue Anne-Marie Javouhey - Alençon
02 33 26 11 05
Ce.0610333F@ac-caen.fr

Collège Jean Racine

75 place du Champ du Roi - Alençon
02 33 80 64 20
Ce.0610003X@ac-caen.fr

Collège REP + Louise Michel

36 rue Abbé Letacq - Alençon
02 33 81 77 50
Ce.0611026J@ac-caen.fr



CONSERVATOIRE

MUSIQUE & THÉÂTRE

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Conservatoire à Rayonnement Départemental

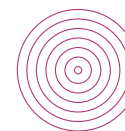
Cour Bernadette et Jean Mars
61000 Alençon
02 33 32 41 72

conservatoire@cu-alencon.fr

www.cu-alencon.fr

CONSERVATOIRE

MUSIQUE & THÉÂTRE



CHAM

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

Musique • Théâtre • 2023-2024

CHAT

**Tu as entre 10 et 14 ans et
tu souhaites intégrer
une pratique artistique dans
ton parcours scolaire ?**

Rejoins une classe à horaires aménagés
musique (CHAM) ou théâtre (CHAT) !



L'administration du conservatoire est ouverte au public
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

L'accès en classes à horaires aménagés est proposé, sous conditions, à tous les élèves, indépendamment de la carte scolaire.

Les élèves des classes à horaires aménagés doivent obligatoirement être inscrits au conservatoire.

Comment intégrer une classe à horaires aménagés ?

L'admission résulte de l'examen du dossier et du niveau de pratique musicale ou théâtrale permettant d'évaluer la capacité et le degré de motivation de l'élève.



MUSIQUE CHAM

ÉCOLE JULES FERRY

Classe de CM2 axée sur le chant choral

Intégration possible en cours de cursus pour les élèves entrant en CM2, sous réserve du niveau musical minimum requis.

► Quels cours ?

3 h 15 de cours/semaine

- chant choral : 1 h 45 [* ou **]
- formation musicale : 1 h 30 [**]
- pratique instrumentale : 30 min [**] - hors temps scolaire

► Où ? À l'école [*] et au conservatoire [**]

COLLÈGE JEAN RACINE

De la 6^e à la 3^e, parcours complet à dominante instrumentale ou vocale

► Quels cours ?

Entre 6 h et 7 h 30 de cours/semaine

- éducation musicale au collège : 2 h [*]
(1 h classe entière et 1 h de regroupement CHAM)
- chorale : 1 h [*]

- pratique instrumentale ou vocale : 30, 45 min ou 1 h (selon le cycle) - sur le temps scolaire selon les disponibilités de l'enseignant [**]
- formation musicale : entre 1 h 30 et 2 h [**]
- pratique collective (maîtrise ou orchestres) : entre 1 h et 1 h 30 hors temps scolaire [**]

► Où ? Au collège [*] et au conservatoire [**]

COLLÈGE REP + LOUISE MICHEL

De la 5^e à la 3^e, apprentissage d'un instrument à vent ou des percussions dans le cadre d'une pratique d'orchestre

► Quels cours ?

3 h 30 de cours/semaine

- cours instrumentaux semi-collectifs : 1 h
- pratique collective instrumentale : 1 h
- éducation musicale : 1 h
- pratique collective vocale : 30 min

► Où ? Au collège

THÉÂTRE CHAT

COLLÈGES JEAN RACINE OU REP + LOUISE MICHEL

De la 5^e à la 3^e sans aucun prérequis

► Quels cours ?

3 h 45 de cours/semaine

- cours au conservatoire : 1 h 45
- cours au collège : 1 h ou 2 h (selon le niveau)
- parcours spectateur en partenariat avec la Scène nationale 61

► Où ? Au collège, au conservatoire et au théâtre d'Alençon



CALENDRIER

À partir du 10 février : dossier d'inscription à retirer au conservatoire ou à télécharger sur www.cu-alencon.fr

Mars : réunion d'information au collège Jean Racine (date à retrouver sur www.cu-alencon.fr)

Vendredi 7 avril : date limite de transmission du dossier d'inscription au conservatoire

Mai : évaluations spécifiques et examen des candidatures en commission présidée par le Directeur Académique. Sont pris en compte les aptitudes, la motivation.

Juin : notification d'affectation par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale



Bien que les cours aient lieu majoritairement en temps scolaire, il est à noter que les parcours musicaux et théâtraux font l'objet de restitutions (concerts, spectacles...) hors du temps scolaire.